



CSA du 16 mai 2024 Déclaration liminaire

A Toulouse le 16 mai 2024

Madame la Présidente ,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour voter sur la création d'une astreinte SOC à la DNSCE, et valider 2 procès-verbaux des séances précédentes, qui nous permettent de rattraper un peu du retard pris en la matière.

Nous profitons de cette déclaration liminaire pour souligner et vous remercier de la qualité du dialogue social à la DNSCE en général et concernant le SOC en particulier.

En effet, des propositions et avancées très positives sont à noter :

- le principe du volontariat des agents déjà en poste au SOC
- la mise à niveau du forfait de rémunération à 150 euros par semaine d'astreinte , demande forte de l'intersyndicale lors des précédents groupes de travail , que vous avez relayée auprès de la sous direction RH
- l'augmentation de l'effectif du SOC à 9 agents

Nous restons cependant inquiets quant à la mise en œuvre de cette astreinte compte-tenu du peu d'agents volontaires à ce jour et de la difficulté à recruter les 4 effectifs manquants. Le manque d'attractivité de ce service s'aggraverait certainement avec l'intégration de l'astreinte obligatoire dans les futures fiches de poste.

De plus, même si la rémunération forfaitaire est passée à 150 euros, elle reste très insuffisante à nos yeux, par rapport à l'impact d'une astreinte sur la vie des agents (disponibilité au regard des rotations fréquentes, stress, charge mentale...) et aux pratiques dans le privé concernant ce secteur.

Enfin l'absence de note de cadrage générale concernant les astreintes à la DNSCE est un facteur d'insécurité et de questionnement légitime de la part des agents, sa rédaction et diffusion générale est fortement attendue.

Nous vous remercions pour votre attention.